

GROUPE B – ELEVE 1 B : les camps de prisonniers – les FRONTSTALAGS

Les Frontstalags (Frontstammlager) étaient des camps de prisonniers de l'armée allemande installés à l'extérieur de l'Allemagne, principalement en France. Les Frontstalags français ont d'abord servi à héberger les prisonniers de guerre depuis leur capture en mai-juin 1940 jusqu'à leur départ en Allemagne, fin 1940 ou début 1941. À la fin de novembre 1940, les Allemands rendent aux autorités françaises les blessés et les nombreux malades dont ils ne veulent plus assumer la charge dans les camps. Les prisonniers blessés sont rapatriés à Fréjus, en 1941.

A partir de 1941, ces camps sont réservés aux prisonniers issus des colonies françaises conformément aux ordres très stricts énoncés par les autorités allemandes qui n'en veulent à aucun prix sur le territoire du Reich. Les soldats prisonniers des colonies restent donc sur le territoire français.

Cependant, faute de contrôles rigoureux pendant l'été 1940, quelques détachements de tirailleurs seront néanmoins acheminés vers l'Allemagne.

Les Frontstalags sont restés sous administration allemande jusqu'au début de l'année 1943. Fin 1942, les gardiens allemands sont envoyés combattre sur le front de l'Est et remplacés dans leurs missions sur les camps, par des soldats français, anciens compagnons de guerre des tirailleurs. Une infamie selon les témoignages de certains gradés.

Les prisonniers coloniaux sont ramenés en France (*Ouest-Eclair* 20 septembre 1940)

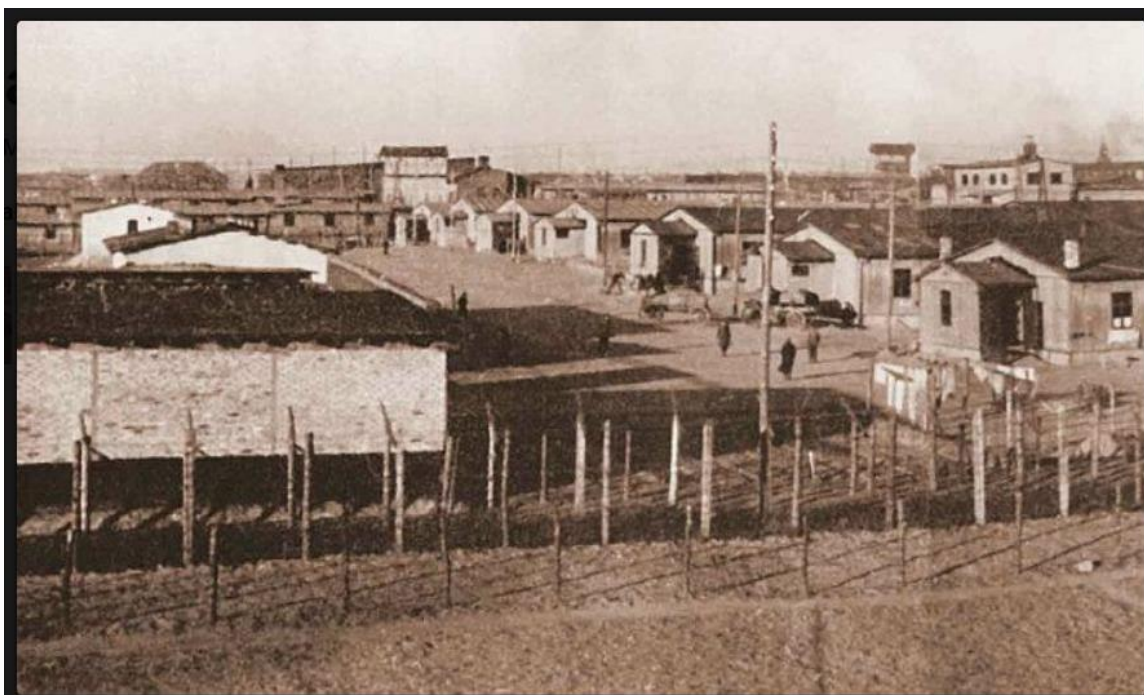


Les chiffres :

- 1940 : le chiffre des tirailleurs africains faits prisonniers est évalué par un rapport de l'époque à 49 500 Africains et 9 000 Malgaches,
- Le 8 avril 1941, l'on recense 69 053 prisonniers de guerre « indigènes » dont 43 973 Nord-Africains, 15 777 Sénégalais (en réalité l'ensemble des Africains), 3 888 Malgaches, 2 317 Indochinois, 380 Martiniquais et 2 718 classés sans race
- Au début de 1942, près de 15 700 tirailleurs africains, 3 888 Malgaches et 456 Antillais sont encore internés dans les *Fronstalag* ;
- Au 30 janvier 1943, l'effectif est de 38 175 avec 1 265 Français, 12 905 Algériens, 4 380 Tunisiens, 5 663 Marocains, 9 436 Sénégalais, 2 007 Malgaches, 2 028 Indochinois, 491 Martiniquais, Guadeloupéens, Réunionnais
- En mai 1943, ils ne sont plus que 8 823 soldats d'Afrique noire captifs. Ceux d'Afrique du Nord ont été rapatriés.

Armelle MABON Université bretagne sud ; [*la captivité des nord africains d'Urant la Seconde guerre mondiale*](#)

<http://musee.delaresistance.free.fr/en%20ligne/cartes/frontstalag.jpg>



STALAG 2 A - Stalag II-A Neubrandenburg in 1939

CAMPS DES PRISONNIERS MILITAIRES



Carte établie d'après les documents fournis par le Ministère des Prisonniers et Déportés.

Où sont emprisonnés les soldats malgaches ?

Que font-ils ?

Que réclament-ils ? (voir les 2 courriers suivant)

Bourges 30 Août 1943

30 AOUT 1943

N° 1968 CAB.

LE PREFET DU CHER

à Monsieur le Colonel, Feldkommandant,
BOURGES

OBJET : Situation des prisonniers indigènes employés aux Usines de Mazières.

Betr.: Kolonial-Kriegsgefangene in der Fabrik Mazières.

Il m'est signalé que les indigènes prisonniers de guerre employés aux usines de Mazières ne bénéficieraient pas du même régime que ceux affectés, aux Ateliers de La Guerche et à l'Atelier de chargement de la Chapelle St-Ursin.

Es wird mir mitgeteilt dass die Kolonial-Kriegsgefangenen die in der Fabrik Mazières beschäftigt sind, nicht dasselbe Regime haben wie diejenigen die den Ateliers de La Guerche oder dem Atelier de Chargement de La Chapelle St-Ursin zugeteilt sind.

Ces derniers jouissent en effet, dès leur travail terminé, d'une liberté presque complète, alors que les prisonniers occupés à Mazières sont ramenés dans leurs baraquements entourés de fils de fer barbelés.

In der Tat, letztere haben nach Arbeitsschluss fast vollständige Freiheit, während die in Mazières beschäftigten Arbeiter in ihre mit Stacheldraht umzäunte Baracken zurückgeführt werden.

Il y aurait intérêt, à mon avis, à ce que tous les prisonniers indigènes employés dans le département soient placés sous le même régime.

führt werden.

Je vous serais obligé s'il vous était possible de donner des instructions pour que la situation des prisonniers dont s'agit soit uniformisée.

Meiner Ansicht nach bestände Interesse daran, dass alle Kolonial-KG. im Departement demselben Regime unterworfen wären.

Ich wäre Ihnen dankbar wenn es Ihnen möglich wär Anweisungen zu erteilen, dass die Lage der Kriegsgefangenen gleichgeschätzt werde.

LE PREFET DU CHER,

L'usine de la fonderie de MAZIERES employait 30 malgaches. Les autres malgaches employés dans les usines des Ateliers de la GUERCHE et ceux employés à la Chapelle Saint Ursin bénéficiaient d'une semiliberté. Ceux de MAZIERES demandent le même traitement.

Conception et réalisation : Didier ARNOLD / octobre 2017 / m.a.j. octobre 2018
Les prisonniers de guerre français de la seconde guerre mondiale – archive du CHER

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE

BOURGES

le 16 AOUT 1943

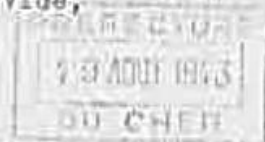
DE LA
SÛRETÉ NATIONALE

COMMISSARIAT DE POLICE
DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
du CHEF

L'inspecteur de Police BALANES

à Monsieur le COMMISSAIRE DE POLICE
des Renseignements Généraux,
Chef de Service,

N° 2018



OBJET : Information -

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

A l'usine de la Fonderie de Mazieres, ce jour, après midi, le Kommando de 30 Malgaches qui est employé à cette usine, sous la surveillance de sous-officiers allemands, a refusé de prendre son travail.

Le motif de ce refus est le suivant :

Les Malgaches prisonniers de guerre employés dans les usines des Ateliers de la Guerche ainsi que ceux employés à la Chapelle St-Ursin, bénéficient d'une liberté presque complète. Ceux de Mazieres, au contraire, dès leur travail terminé, sont ramenés dans leurs baraquements, entourés de fils de fer barbelés. Les Malgaches travaillant à Mazieres, semblent à être traités de la même façon que leurs camarades employés dans les autres usines du Département.

(A 17 heures, le travail n'avait pas encore été repris.

Transmis à Monsieur le Préfet de Cher (Calviat) pour information.

Bourges le 17 août 43

Balanes



[Handwritten signature]

S. N. 4472/104

*Juste ce faire ?
demande aux pds
le 16/8/43*

Sur la carte, la fonderie de MAZIERES et les ateliers de GUERCHE sont situés entre AMBOISE et FOURHAMBULT ;